**PROCÈS-VERBAL**

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mercredi 23 septembre 2026, à 17 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

ÉBAUCHE

**Présents :** Cathy Paulin, mairesse
Suzanne Thériault, conseillère générale
Michel Haché, conseiller général
Denise Thériault, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Edna Frigault, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Henri Battah, conseiller quartier 6
Daniel Hachey, directeur général par intérim/trésorier
Amyka Richard, greffière adjointe par intérim et communications

**Absents :** Aucune absence

1. **Appel à l'ordre**
   Madame la mairesse appelle l'assemblée à l'ordre à 17 h.

2. **Constatation du quorum**
   La greffière adjointe par intérim confirme qu'il y a quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêts**
   Aucun conflit

4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
   Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

   Il est ensuite proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Henri Battah que l'item 11 *Annulation des soldes inutilisés d'autorisations d'emprunt* soit ajouté à l'ordre du jour et que l'*ajournement* devienne le point 12.

   Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2026-09-139**



**Municipalité des Hautes-Terres**
1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Edna Frigault que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2026-09-140**

5. **Nomination d'un greffier suppléant**
Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Michel Haché que le conseil municipal nomme Daniel Hachey à titre de greffier suppléant pour la durée de l'item 6 de la présente réunion du conseil municipal, afin d'exercer les fonctions de greffier, requis pour ce point.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2026-09-141**

6. **Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 68(1)c) de la *Loi sur la gouvernance locale* concernant des renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat;**
Il est proposé par la conseillère Denise Thériault et appuyé par le conseiller Étienne Cormier que le conseil municipal se réunisse à huis-clos conformément à l'article 68(1)c) de la *Loi sur la gouvernance locale.*

Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2026-09-142**

*Les membres du conseil sortent de la salle de réunion et le huis clos débute à 17 h 05.*

**<u>Discussion à huis clos</u>**
***Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 68(1)c) de la Loi sur la gouvernance locale.***

Il est proposé par le conseiller Michel Haché et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que le huis clos cesse.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2026-09-143**

*Le huis clos cesse à 19 h 13.*

ÉBAUCHE

**7. États financier 2025**

*Madame la mairesse invite Madame Mélanie Paulin Gagnon de la firme Mallette, vérificateurs comptables de la municipalité, à procéder à la présentation des états financiers 2025.*

*La présentation débute à 19 h 14.*

*Le conseiller Danny Comeau s'absente de la salle de réunion à 19 h 24.*

*Le conseiller Danny Comeau revient dans la salle de réunion à 19 h 26.*

*La présentation termine à 19 h 33.*

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Edna Frigault que le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres, adopte les états financiers 2025, tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no 2026-09-144**

**8. Choix d'un vérificateur pour l'année 2026**

Il est proposé par le conseiller Henri Battah et appuyé par la conseillère Denise Thériault que le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres, nomme la firme Mallette afin d'effectuer la vérification comptable et les états financiers pour l'année financière 2026.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2026-09-145**

**9. Modification des signataires aux comptes chez Uni Coopération financière**

CONSIDÉRANT QUE l'article 77 (1) de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les chèques et ordres de paiement d'un gouvernement local doivent être signés conjointement par le maire ou toute autre personne nommée par le conseil et le trésorier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour les personnes autorisées à signer pour le compte de la Municipalité des Hautes-Terres auprès de l'institution financière Uni Coopération financière;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Denise Thériault que le conseil municipal maintienne la mairesse Cathy Paulin et le maire suppléant Michel Haché comme signataires autorisés aux comptes bancaires de la Municipalité des Hautes-Terres, conformément aux autorisations déjà en vigueur;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE le conseil municipal nomme Daniel Hachey, directeur général par intérim et trésorier, ainsi que Diane Godin Chiasson, responsable des

ÉBAUCHE

finances, à titre de signataires autorisés aux comptes bancaires de la Municipalité des Hautes-Terres;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE toute autre personne précédemment autorisée à titre de signataire aux comptes bancaires de la Municipalité, à l'exception de la mairesse et du maire suppléant, soit retirée des comptes municipaux;

ET QUE l'institution financière Uni Coopération financière soit autorisée à mettre à jour les signataires des comptes municipaux en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2026-09-146**

**10. École de Saint-Sauveur**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire se départir du bâtiment et du terrain de l'ancienne école de Saint-Sauveur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres a reçu une offre d'achat de Everest Composite Ltée pour l'acquisition du bâtiment et du terrain de l'ancienne école de Saint-Sauveur, au montant de 25 000 $;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Étienne Cormier
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres accepte l'offre d'achat de Everest Composite Ltée au montant de 25 000 $ pour l'acquisition du bâtiment et du terrain de l'ancienne école de Saint-Sauveur, tous les frais juridiques, de transfert et d'enregistrement étant à la charge de l'acheteur;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'entreposage extérieur ainsi que l'installation d'abris amovibles, de dômes ou de toute structure similaire soient interdits dans la cour avant de la propriété

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité des Hautes-Terres, les documents nécessaires afin de donner suite à l'offre d'achat.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2026-09-147**

Il est proposé par le conseiller Michel Haché et appuyé par la conseillère Denise Thériault que la réunion soit prolongée de quelques minutes afin de terminer les deux items restant à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no 2026-09-148**

ÉBAUCHE

**11. Annulation des soldes inutilisés d'autorisations d'emprunt**

CONSIDÉRANT QUE certains montants autorisés dans le cadre de règlements d'emprunt et approuvés par décrets ministériels n'ont pas été utilisés;

Il est proposé par la conseillère Edna Frigault et appuyé par le conseiller Henri Battah que le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'annulation des montants autorisés inutilisés associés aux autorisations ministérielles suivantes :

| Décret | Date du décret | Date de la résolution | Montant à annuler |
|---|---|---|---|
| 15-0079 | 14 octobre 2015 | 25 juin 2015 | 2 903 474 $ |
| 17-0060 | 31 mai 2017 | 28 mars 2017 | 107 812 $ |
| 22-0021 | 14 mars 2022 | 25 janvier 2022 | 100 000 $ |
| 23-0056 | 5 juillet 2023 | 25 avril 2023 | 156 000 $ |
| TOTAL | | | 3 267 286,00 $ |

Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2026-09-149**

**12. Ajournement**

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 20 h 09.

Cathy Paulin
Mairesse

Amyka Richard
Greffière adjointe par intérim

ÉBAUCHE

**ORDRE DU JOUR**

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mercredi 23 septembre 2026, à 17 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

1. Appel à l'ordre;
2. Constatation du quorum;
3. Déclaration de conflit d'intérêts;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Nomination d'un greffier suppléant;
6. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 68(1)c) de la *Loi sur la gouvernance locale* concernant des renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat;
7. États financiers 2025;
8. Choix d'un vérificateur pour l'année 2026;
9. Modification des signataires aux comptes chez Uni coopération financière;
10. École de Saint-Sauveur;
11. Ajournement.

**Municipalité des Hautes-Terres**
1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca